

ne réussit pas dans ce pays ou ailleurs à moins d'emprunter, et je ne crois pas qu'il le puisse, il disparaîtra. L'expérience démontre partout dans le monde que, sous la régie de l'Etat, on ne saurait faire produire l'industrie autant que sous le régime de l'entreprise privée. Les honorables sénateurs se rappelleront sans doute que, sous la régie de l'Etat, la production de houille en Grande-Bretagne durant la 1^{re} Grande Guerre baissa rapidement, mais qu'elle remonta dès l'abolition de cette même régie. Les gens de là-bas se font du souci maintenant au sujet de la régie de la houille par l'Etat.

L'honorable M. MORAUD: Ils gèlent.

L'honorable M. HAIG: Non seulement ils gèlent mais ils crèvent de faim. Les gens de ma ville envoient de l'argent au Danemark, par l'entremise de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie Eaton, afin d'acheter des marchandises qui sont ensuite envoyées en Grande-Bretagne, en vue d'aider les gens de ce pays à survivre. Je suis britannique et mon fils a combattu pour le Canada comme des milliers d'autres. Mais rien ne sert d'entreprendre quelque chose que l'on sait d'avance voué à la faillite. C'est ce que nous faisons maintenant.

Quelle est la politique du Gouvernement en matière de commerce? Qu'arrivera-t-il lorsque cesseront les prêts? Nous pouvons vendre des marchandises dans notre pays mais nous ne pouvons sûrement pas en vendre aux pays d'Europe si nous ne leur prêtons pas l'argent nécessaire à l'acquiescement de leurs comptes. J'ai lu dans un journal, l'autre jour, qu'un député britannique, en voyage aux Etats-Unis, conseillait à ce pays de continuer à prêter de l'argent au reste du monde. Je n'ai pas la preuve de ce que je vais avancer, mais je crois que, de 1920 à 1929, les Etats-Unis ont prêté des millions de dollars à l'Europe et les Européens ont acheté de fortes quantités de denrées des Etats-Unis. Toutefois, lorsqu'en 1929, les Américains ont cessé de prêter, les Européens ont cessé d'acheter. Nous sommes aujourd'hui en présence de la même situation. J'aimerais que le leader de la Chambre nous dise quelle sera la politique du Gouvernement lorsque nous cesserons de prêter de l'argent aux pays européens. On nous dit que des conventions seront conclues à Londres et ailleurs. Mais que vaudront des conventions commerciales, si les gens qui désirent acheter des denrées n'ont pas l'argent pour les payer? A mon sens, il faudrait amener les affamés au pays et les nourrir ici même.

Nous, gens de l'Ouest du Canada, sommes beaucoup plus intéressés à ce problème commercial que ceux de l'Est. Les provinces de l'Ouest, comme les Provinces maritimes,

produisent surtout des matières premières. Il nous faut trouver des débouchés pour nos céréales; autrement, les prix vont s'effondrer. L'absence de politique gouvernementale m'inquiète. Dans l'autre Chambre, le chef de l'opposition a posé au premier ministre la question suivante: "Quelle sera votre politique en matière de commerce mondial, une fois que nous aurons traversé la période actuelle?" Voilà la question qui se pose au pays. Ce problème devrait intéresser les sénateurs plus que quiconque. Si les hommes d'affaires ici présents ne peuvent nous indiquer la voie à suivre, je ne sais qui pourra le faire.

La prochaine question que je désire aborder,—mais je parle peut-être trop longtemps,—...

Des VOIX: Non, non.

L'honorable M. HAIG: ...c'est celle des relations entre le Dominion et les provinces. Cette question est fort débattue. Quatre ou cinq provinces "n'ont pas d'avoir" tandis que trois ou quatre provinces en ont. Jusque'en 1941, il n'existait pas d'impôt fédéral sur les successions, l'électricité, l'essence, les paris mutuels et diverses autres sources dont les provinces tiraient des revenus. Cette année-là, le gouvernement fédéral a conclu un marché aux termes duquel il acquerrait des provinces l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et envahissait aussi les domaines fiscaux dont je viens de parler, de même que quelques autres. Il a conservé ces domaines fiscaux depuis lors. La seule source d'imposition qu'il ait remise aux provinces,—et cela s'est fait tout récemment, à la suite de pressions,—c'est celle de la taxe sur l'essence.

Au mois de mai dernier, le premier ministre de ma province, le Manitoba, est venu ici à la conférence fédérale-provinciale. Quelqu'un a dit,—j'espère qu'il aura vent de la chose,—que le personnage en question s'est évertué à faire réussir la conférence. Je ne l'en blâme pas; j'aurais fait de même. Les sources de revenu qu'il louait au gouvernement fédéral donnaient environ 4 millions à notre province; dans une transaction privée, il obtint environ 11 millions du trésor fédéral. Pourquoi n'aurait-il pas effectué une telle transaction? Pourquoi la Saskatchewan n'aurait-elle pas fait la transaction qu'elle a effectuée? Elle recevra environ 13 millions en retour de la cession d'impôts qui lui auraient rapporté environ un million. En outre, de très fortes sommes versées de 1930 à 1935, pour fins d'assistance-chômage, ont été liquidées. Les représentants de l'Alberta vinrent alors ici pour conclure un accord? Pourquoi ne l'auraient-ils pas fait? Le Nouveau-Brunswick fit de même et pourquoi pas? A cheval donné, on ne regarde pas la bride, sauf si l'on est idiot. Pourquoi les